



DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2025

Dates de convocation :
24 janvier 2025

Nombre de membres :
En exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5
Votants : 6
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Étaient présents :
Madame LAGARDE,
Messieurs ERBS, TANTÔT, LAURENT, PASTEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :
Madame WARGNIER,
Monsieur JULIEN.

Pouvoir :
De Monsieur FLAVIGNY à Madame LAGARDE.

Monsieur TANTÔT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (du vendredi 20 décembre 2024)
- Dépenses d'investissements avant le vote du BP 2025 : Logement communal
- Avancement des projets.
- Questions diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17h30.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.

Le procès-verbal du 20 décembre 2024 transmis par mail le 24 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BP 2025 : LOGEMENT COMMUNAL.

→ Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT :

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2025 lors de son adoption. Le comptable est donc en droit de payer les mandats et les recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus :

→ Dépenses d'investissement 2024 :

Montant budgétisé : 75 593.04€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **18 898.26€** (25% x 75 593.04€).

Les dépenses d'investissement concernées sont celles relatives à la **rénovation du logement communal** sis 3 rue des Vautiers (projet validé par la délibération n°2024/12/23) et serviront notamment aux paiements des acomptes demandés par les entreprises retenues.

- Chapitre 21 – Article 2135

Peintures des murs/plafonds/portes

Maître d'œuvre : Chantier d'insertion dirigé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Observations : L'achat des peintures et petits équipements nécessaires à cette tâche sont à la charge de la commune. La main d'œuvre est gratuite.

→ **2 179.67€ + 221.83€ (surplus) : À régler.**

Réparations des murs et plafonds

Maître d'œuvre : CMA (Consulting Management Assistance) de Nogent-sur-Oise

Observations : Réparations et préparations des murs et plafonds de l'entrée, du salon, des 2 chambres, de la cuisine et de la salle de bain.

= 23 062€ HT / 27 674.40€ TTC

→ **Acompte 10 887.36€ : À régler**

Les autres entreprises n'ont pas demandé d'acompte à ce stade.

Plomberie

Maître d'œuvre : EURL MEUNIER LASBLEIZ d'Attichy

Observations : Réalisation des travaux de plomberie dans la salle de bain (remplacement lavabo et baignoire) et la cuisine (remplacement du meuble et de l'évier).

= 4 184.36€ HT / 4 602.80€ TTC

Électricité

Maître d'œuvre : ÉLECTROTEK de Villeneuve-Saint-Germain

Observations : Remise aux normes complète du système électrique de l'appartement.

= 3 937.05€ HT / 4 724.46€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide d'accepter** les propositions faites par le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

OBJET : AVANCEMENT DES PROJETS.

→ Voir tableau de suivi des investissements.

INVESTISSEMENTS 2021

	Coût HT de l'opération	Autofinancement	Subventions	Montants	Avances	Percus	Reste à percevoir	Avancement du dossier
Toiture Église	70 683,74 €	14 136,75 €	DETR 2021 50% API 2021 30%	35 341,87 € 21 205,12 €		35 341,87 € 21 205,12 €		Terminé (2021) Terminé (2021)
Éclairage extérieur	2 890 €	578 €	DETR 2021 50% API 2022 30%	1 445 € 867 €		1 445 € 867 €		Terminé (2022) Terminé (2023)
Imprimante	2 500 €	1 000 €	DSIL 2021 50%	1 500 €				Refusé

INVESTISSEMENTS 2022

	Coût HT de l'opération	Autofinancement	Subventions	Montants	Avances	Percus	Reste à percevoir	Avancement du dossier
Abat-sons Église	5 382,36 €	1 076,47 €	DETR 2022 55% API 2022 25%	3 920,58 € 1 782,08 €			2 960,30 € 1 345,59 €	Accordé (demande de versement le 09/01/2025) Accordé (demande de versement le 09/01/2025)
Isolation	12 126,55 €	2 425,31 €	DETR 2022 55% API 2022 25%	6 669,60 € 3 031,64 €		6 669,60 € 3 031,64 €		Terminé (2023) Terminé (2023)

INVESTISSEMENTS 2024

	Coût HT de l'opération	Autofinancement	Subventions	Montants	Avances	Percus	Reste à percevoir	Avancement du dossier
Rue de la Pissotte	9 000,00 €	3 060,00 €	APV 66%	5 940,00 €		2 970,00 €	2 970,00 €	Accordé
Chemin de Pontfard à Feilloise	22 500 €	7 650,00 €	APV 66%	14 850,00 €		7 425 €	7 425,00 €	Accordé
Assainissement non collectif								
Étude	450€ (TTC)	225,00 €	CC 50%	225€ (TTC)		255 €	0 €	Subvention versée le 13/11/2023
Travaux	23 000 €	4 600,70 €	CC	6 000,00 €		6 000 €	6 000 €	Accordé (demande de versement le 09/01/2025)
Sécurisation arrêt de bus	1 928 €	964 €	DETR	12 395,30 €			/	Refusé
							/	Refusé



INVESTISSEMENTS 2025

	Coût HT de l'opération	Autofinancement	Subventions	Montants	Avances	Percus	Reste à percevoir	Avancement du dossier
USEDA - Renovation 3 EP croisement rue de Croix/rue de Coucy 10 rue de la Pissotte entre n°13 et n°11 rue des Vignes Logement communal	2 488,21 €	1 450,47 €	50%	/		/	/	Accordé (Paiement du reste à charge 1450,47€)
	33 005,29 €	21 453,43 €	35%	11 551,86 €				Demandé au titre du programme 2025

QUESTIONS DIVERSES :

- **CES de Vic-sur-Aisne :** Travaux de rénovation du gymnase dont système de chauffage par géothermie.
Étude de financement en cours. 300 000€ à la charge des communes membres. Participation calculée sur nombre d'enfants de la commune qui bénéficient du gymnase. À ce stade, aucune décision n'est encore prise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

<p><i>Le Maire,</i></p>  <p><i>Pierre BROS.</i></p>	<p><i>Le secrétaire de séance,</i></p>  <p><i>Jean-Luc TANTÔT.</i></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------